

J'espère qu'on regroupera judicieusement les bureaux de façon à protéger le mieux possible les intérêts des habitants des régions éloignées. J'applaudis à l'idée d'enquêteurs chargés de cas spéciaux. Je crains que tout n'aille pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais qu'il existe encore des problèmes indéniables.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, nous examinons une mesure visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage, afin de relever les prestations payables aux chômeurs et d'étendre la couverture à de nouvelles catégories de personnes.

Bien qu'en général, j'appuie ces principes, je voudrais signaler quelques réserves à la Chambre—réserves formulées par de nombreux Canadiens que la présentation de ce projet de loi inquiète. Je veux parler, notamment de ceux qui seront inclus dans le régime pour la première fois et qui estiment ne jamais pouvoir en profiter en dépit de leur participation à la caisse. Ils trouvent que le régime est l'objet de nombreux abus et que leurs cotisations serviront simplement à perpétuer ceux-ci. Je ne suis pas de cet avis, mais je crois qu'il y a lieu de répondre à ces critiques.

En général, les critiques de nos commentants se classent en quatre catégories. Premièrement, il y a ceux qui rejettent l'assurance-chômage sous toutes ses formes. Deuxièmement, il y a ceux qui acceptent un programme de ce genre, mais qui estiment que les abus sont trop répandus et que nous devrions y mettre fin, avant d'élargir la couverture ou d'augmenter les prestations. Troisièmement, il y a ceux qui ne sont pas d'accord pour augmenter en ce moment les prestations et enfin il y a ceux qui ne veulent pas étendre l'assurance-couverture.

Je relèverai la première objection—celle de l'inutilité de l'assurance-chômage. Au début, elle visait à assurer un revenu à ceux qui étaient vraiment sans travail et réellement incapables d'en trouver. Sous cet angle, c'était certes une initiative utile et louable. Autre raison importante en sa faveur: elle devait permettre aux chômeurs de conserver un certain pouvoir d'achat pendant les périodes de chômage et de récession, afin d'empêcher la récession de s'étendre. Ici encore, c'était un objectif valable et, à mon sens, justifié. Pendant la grande dépression, les hommes congédiés ont perdu leur pouvoir d'achat, et les fournisseurs de biens et de services en ont pâti.

[M. Johnston.]

• (3.20 p.m.)

Sous bien des rapports l'assurance-chômage ressemble à d'autres genres d'assurance. Tout comme nous nous assurons contre le feu ou les accidents d'automobile, nous nous assurons contre le risque de pertes résultant du chômage. Tout comme nous payons des primes pour d'autres genres d'assurance, nous en payons aussi pour obtenir la protection de l'assurance-chômage.

Certaines gens ont l'impression que, parce qu'ils paient des cotisations à l'assurance-chômage, ils ont le droit de toucher quelques prestations à un moment donné de leur vie. Cette impression est assez répandue, mais je la comprends difficilement. Les personnes qui souscrivent à d'autres genres d'assurance ne pensent pas ainsi. Bon nombre d'entre nous payons des primes élevées pour l'assurance-automobile—beaucoup trop élevées—mais nous ne prévoyons pas ou nous ne voulons pas encaisser des primes sur cette assurance. Nous y souscrivons pour nous protéger contre des accidents d'automobile coûteux et imprévisibles, mais nous n'espérons certes pas voir venir le jour où nous aurons à réclamer l'assurance. Il faudrait adopter la même attitude à l'endroit de l'assurance-chômage. Nous en payons simplement pour nous protéger contre la possibilité de nous trouver en chômage contre notre gré et de ne pouvoir honnêtement nous trouver un autre emploi. A mon avis, il vaut la peine de faire valoir ces arguments de temps à autre, car certaines personnes au Canada contestent la nécessité de l'assurance-chômage. Le programme est capital, et pour les deux graves raisons que j'ai mentionnées.

Je parlerai maintenant des abus cités par les autres députés et précisés davantage dans le rapport du comité Gill. Parmi les plus flagrants, mentionnons le cas des gens qui touchent des prestations tout en ayant un emploi à temps partiel ou un autre revenu, ou encore celui des personnes qui retirent des prestations sans chercher honnêtement du travail et en font des subventions à leur paresse. D'autre part, il y a, les femmes mariées dont les maris ont plutôt de bons revenus, mais qui touchent des prestations d'assurance-chômage quand elles sont enceintes. Citons aussi les personnes retraitées qui touchent de bonnes pensions, qui n'ont pas l'intention de retourner au travail, mais qui obtiennent également des prestations d'assurance-chômage. Ajoutons le problème que posent les travailleurs saisonniers et mentionnons une fois de plus tous ces gens qui